

FLASH ACTU COVID

L'Assurance Maladie avec vous !





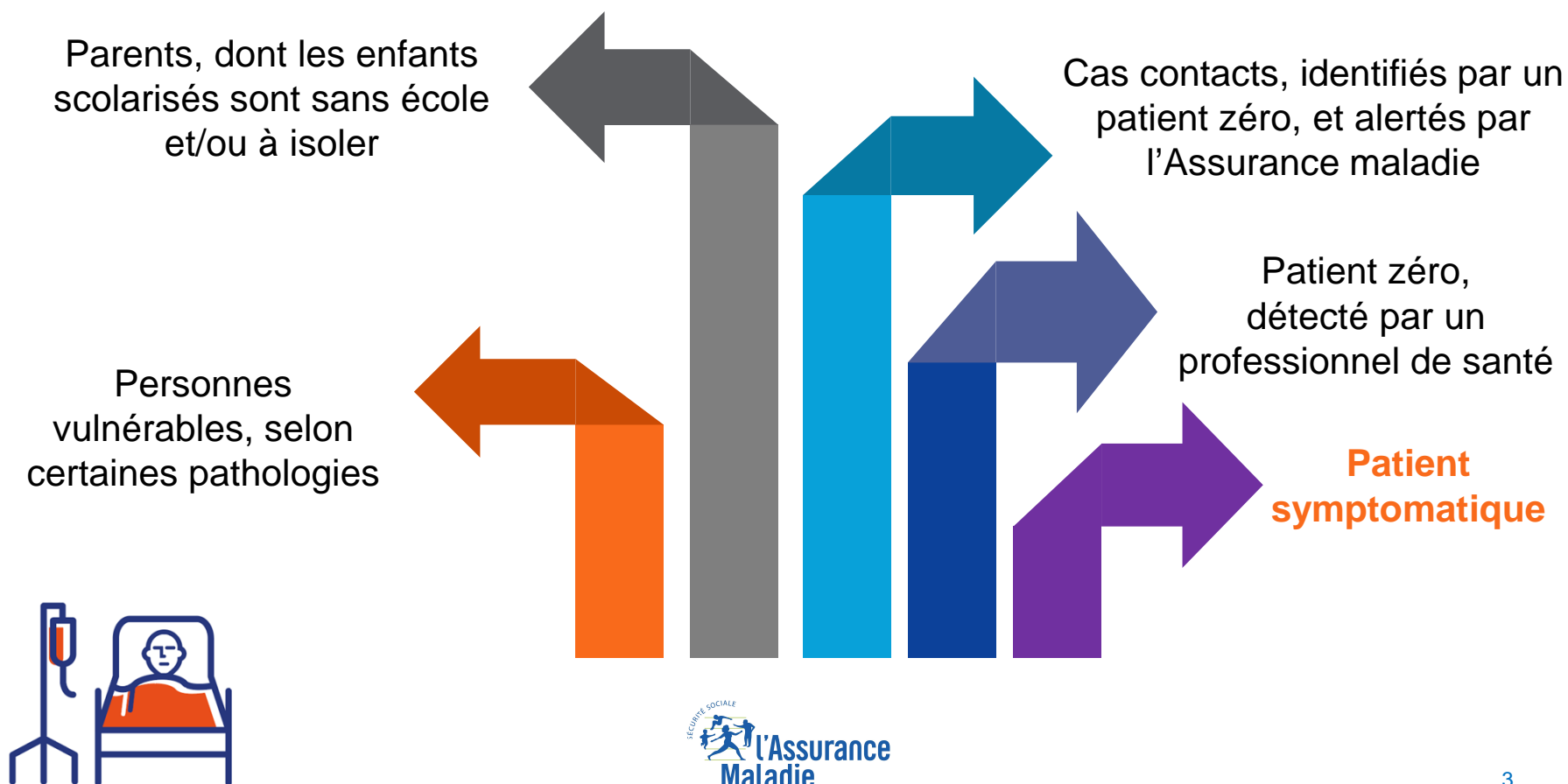
ISOLEMENT DU SALARIÉ

| Comprendre les distinctions



L'ISOLEMENT DU SALARIÉ

Il répond à un besoin de protection pour lui et son entourage



LA CAPACITÉ DE TRAVAIL À DISTANCE

Le télétravail reste la priorité

Face au COVID

Le **télétravail** est prioritaire pour tous, les **patients symptomatiques / zéro** et **cas contact**.

L'Assurance Maladie intervient pour les salariés :

Si télétravail impossible / inexistant sur le poste / ou entreprises fermées, pour les

- **cas contact COVID**, *via le contact tracing / declare-ameli*
- **patient symptomatique/zéro**, *via declare-ameli puis la cellule contact tracing*



L'ACTIVITÉ DE MES SALARIÉS

Face au COVID: Le télétravail reste la priorité !



Si le télétravail est impossible, 2 régimes cohabitent :

SOIT L'ACTIVITÉ PARTIELLE

- Attestation d'isolement :
Pour les personnes vulnérables
- Courrier d'isolement :
Lié aux enfants scolarisés dans l'impossibilité de suivre les cours

SOIT L'INDEMNISATION ASSURANCE MALADIE + employeur

- Attestation d'isolement
 - 1- patient symptomatique en attente du résultat du test
 - 2 - Les cas contacts, ne pouvant télétravailler
 - 3 - Les patients zéro, / incapacité de travail



L'ASSURANCE MALADIE VOUS ACCOMPAGNE

| Agir ensemble pour protéger chacun



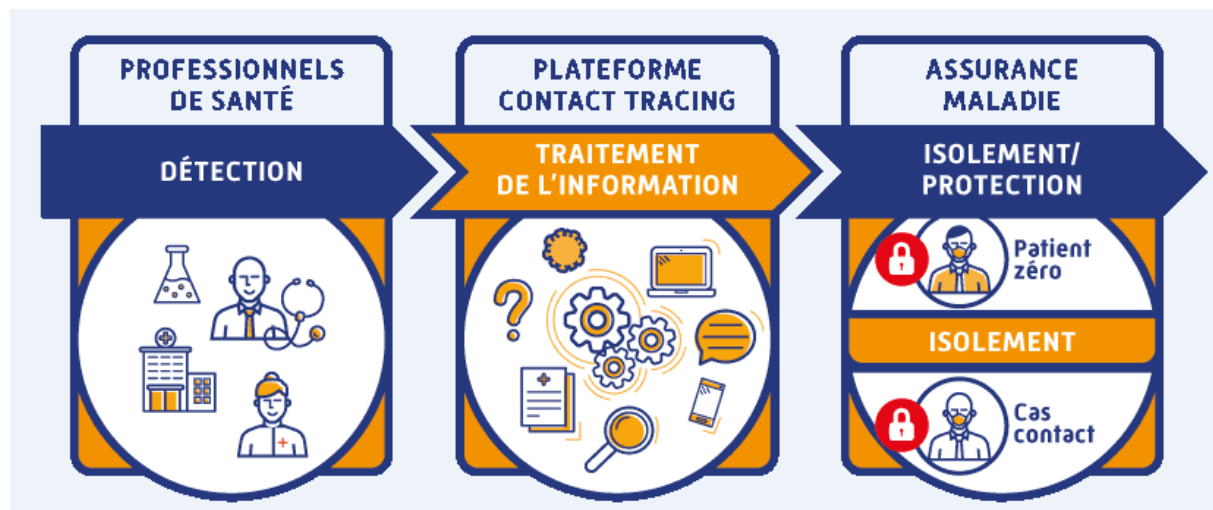


TESTER, TRACER ET ISOLER

Le traitement de l'information tel que vous le connaissez

Les professionnels de santé détectent les cas positifs et informent l'Assurance Maladie.

La cellule « contact tracing » alerte le cas contact et le patient zéro (SMS, mails, appels).



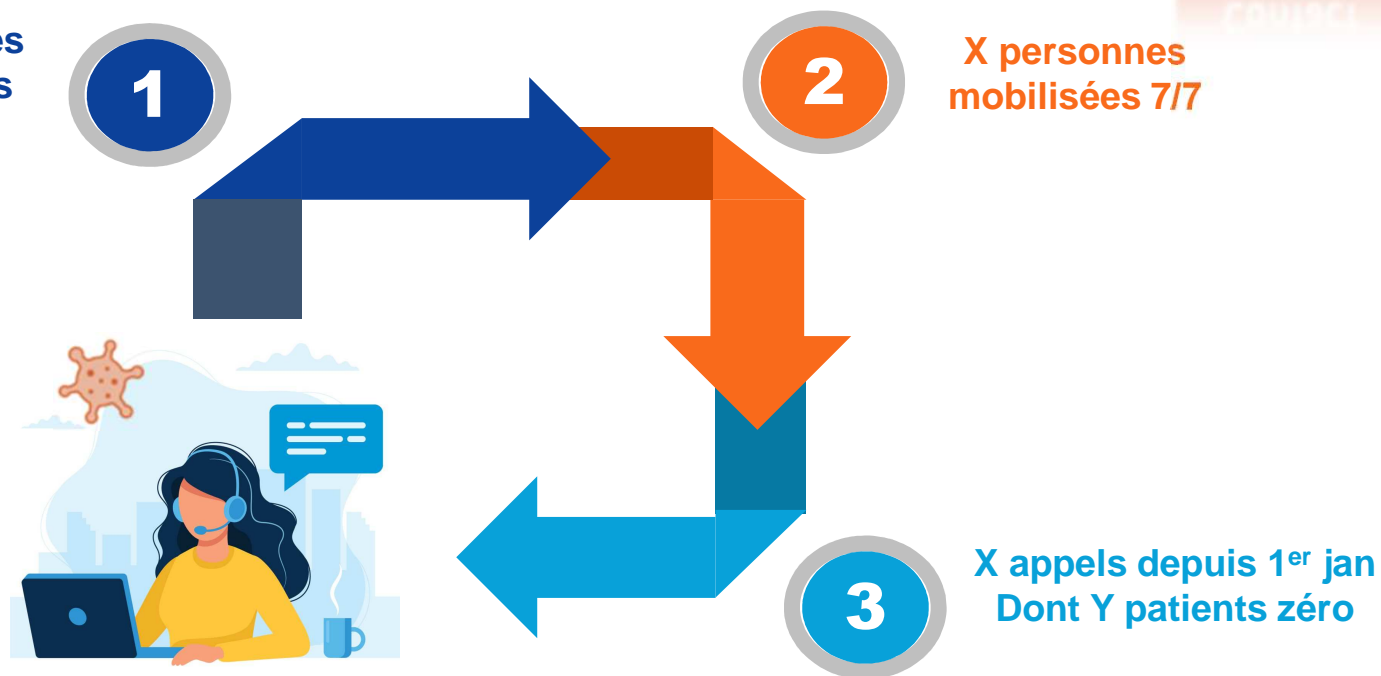
LE CONTACT TRACING

Point de situation dans votre département

L'Assurance Maladie gère la mission « contact tracing »



Suivi et relance des patient zéro et cas contact.





ISOLER POUR PROTÉGER

| Agir plus vite !



NOUVEAUTÉ 2021 : ISOLER PLUS VITE

Avec le service « isolement » dans declare-ameli pour tous vos salariés !

Le dispositif concerne maintenant le patient symptomatique

declare ameli

Des services adaptés pour :
Le cas contact
Le patient symptomatique
Les situations spécifiques

En cas de réception de 2 arrêts sur une même période, l'attestation d'isolement délivrée par l'Assurance maladie prime.

Medecin traitant

En cas de symptômes,
- Téléconsultation d'abord
- **sans arrêt de travail**

Que l'on soit :
- **cas contact / patient-zéro**
- **patient symptomatique**
Tout se passe en ligne



ISOLER RAPIDEMENT ET MIEUX PROTÉGER

« declare-ameli » accessible à tous

Isolement immédiat

Déclaration de maintien à domicile

Vous êtes personne contact recensée par l'Assurance Maladie et vous devez vous isoler

Si vous ne pouvez pas télétravailler, vous pouvez bénéficier d'une prescription d'arrêt de travail dérogatoire pour la durée de l'isolement.

ACCÉDER AU SERVICE CAS CONTACT

Vous présentez des symptômes de la Covid-19

Si vous ne pouvez pas télétravailler, vous pouvez demander à bénéficier d'un arrêt de travail sans délai de carence afin de pouvoir vous isoler jusqu'à obtention du résultat de votre test.

ACCÉDER AU SERVICE ISOLEMENT

Vous êtes assuré

Vous pouvez demander à bénéficier d'un arrêt de travail si vous relevez d'une des pathologies du dispositif en vigueur.

ACCÉDER AU SERVICE PRÉVENTION

Vous devez garder votre enfant à domicile

Vous pouvez demander à bénéficier d'un arrêt de travail pour la durée de fermeture des établissements.

ACCÉDER AU SERVICE GARDE D'ENFANTS

PRISE EN CHARGE UNIQUE

Indemnités journalières sans carence dès le premier jour



Complément à 100 % par l'employeur pour tous



- Le maintien de salaire est déterminant pour l'efficacité de l'isolement.
- L'assurance Maladie fait une prise en charge immédiate pour tous.



Le maintien de salaire par l'employeur évite la perte de revenu.
L'isolement est sans conséquences pour le salarié.

LE CAS CONTACT

Le dispositif reste le même



LE CAS CONTACT



Les « cas contact »

Ils sont identifiés par le « patient 0 », celui qui est positif à un test Covid.

Il seront obligatoirement alertés par l'Assurance maladie (SMS, mail, appel).

Ils s'isolent pour : protéger les autres / risque de contamination

**Vous êtes personne contact
recensée par l'Assurance Maladie et
vous devez vous isoler**

Si vous ne pouvez pas télétravailler, vous pouvez bénéficier d'une prescription d'arrêt de travail dérogatoire pour la durée de l'isolement.

[ACCÉDER AU SERVICE CAS CONTACT](#)

L'ATTESTATION D'ISOLEMENT



Pour les « cas contact »

Le salarié est alerté par la cellule « contact tracing » de l'Assurance Maladie.

- 1 Il remplit sa demande d'isolement sur declare.ameli.fr
- 2 Il obtient un justificatif puis reçoit son attestation d'isolement

Déclaration de maintien à domicile - Coronavirus

Déclaration de maintien à domicile

Suite à l'évolution des consignes gouvernementales, il n'est plus possible de déposer des demandes d'arrêts de travail via ce téléservice au-delà du 31 août pour le dispositif « Prévention ».

Le téléservice reste ouvert pour les déclarations rétroactives.

Créez votre compte ameli pour suivre vos arrêts de travail et le paiement de vos indemnités journalières ! Quelques minutes suffisent. Pour cela, munissez-vous de votre carte vitale et de votre relevé d'identité bancaire, et cliquez ici.

Vous êtes assuré
Vous pouvez demander à bénéficier d'un arrêt de travail si vous êtes une femme enceinte dans son troisième trimestre de grossesse ou souffrez d'une affection de longue durée.

Vous devez garder votre enfant à domicile
Vous pouvez demander un arrêt de travail pour la durée des établissements.

Vous êtes personne contact recensée par l'Assurance Maladie et vous devez vous isoler

Vous êtes personne contact recensée par l'Assurance Maladie et vous devez vous isoler

Si vous ne pouvez pas télétravailler, vous pouvez bénéficier d'une prescription d'arrêt de travail dérogatoire pour la durée de l'isolement.

ACCÉDER AU SERVICE CAS CONTACT



Attestation d'isolement à remettre à votre employeur

Assuré (e)

Numéro d'identification : «MATERIOULE»

Nom et prénom : «NOM» «PRENOM»

La période d'isolement est définie par :

Le salarié est autorisé à travailler pendant cette période sauf pour la réalisation du test.

Cette attestation est à remettre dans les 48h à votre employeur afin qu'il transmette à l'Assurance Maladie l'attestation de salariés pour le versement de vos indemnités journalières.

L'Assurance Maladie

01/01/2021

2



7 JOURS D'ISOLEMENT MINIMUM

Le recours aux tests pour les « cas contact »

- 3 Il reçoit son attestation d'isolement après un contrôle de la CPAM (*attention aux délais*).



POUR ALLER PLUS LOIN

Le résultat du test pour le cas contact

- 1 Il est négatif et reprend le travail.
- 2 Il est positif et devient patient zéro.





NOUVEAU ! SALARIÉ SYMPTOMATIQUE

| L'isolement immédiat



LE PATIENT SYMPTOMATIQUE

Le « patient symptomatique »

Son état de santé révèle des symptômes « types » de la Covid-19 (toux, fièvre, courbatures, fatigue, etc.)



Il s'isole sur declare-ameli.fr

S'il est positif, il sera amené à identifier les personnes avec qui il a eu des interactions dans le cadre d'un appel téléphonique.

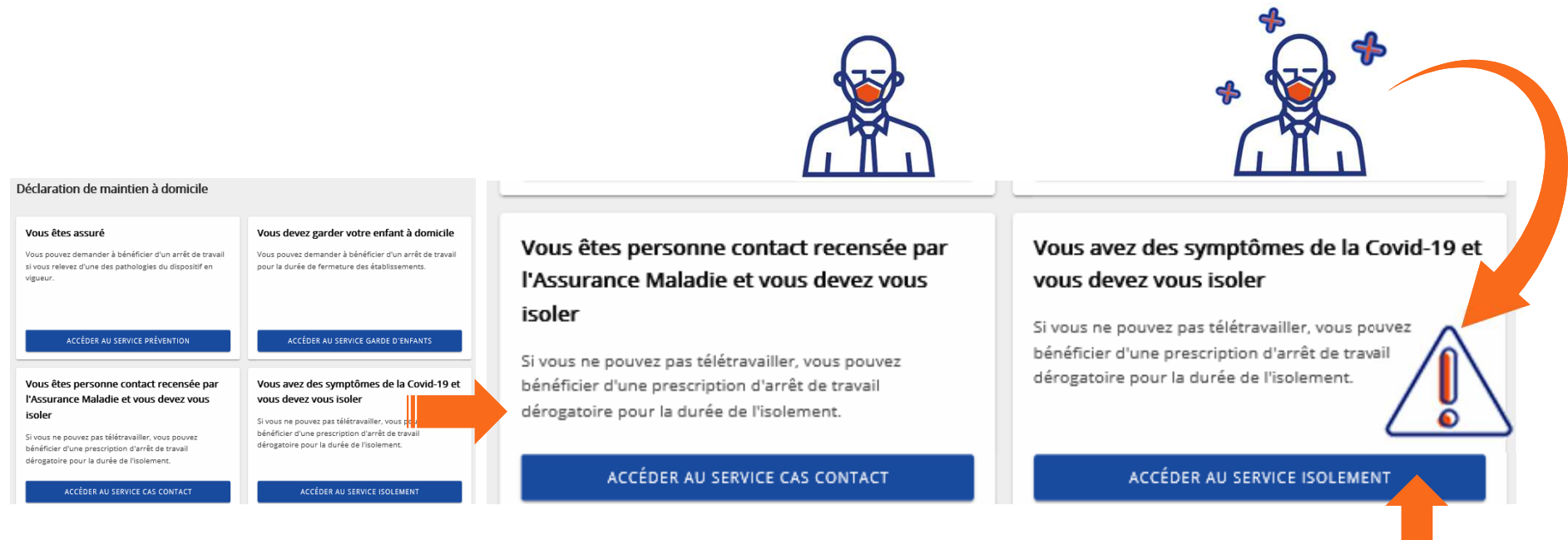
Vous avez des symptômes de la Covid-19 et vous devez vous isoler

Si vous ne pouvez pas télétravailler, vous pouvez bénéficier d'une prescription d'arrêt de travail dérogatoire pour la durée de l'isolement.

[ACCÉDER AU SERVICE ISOLEMENT](#)

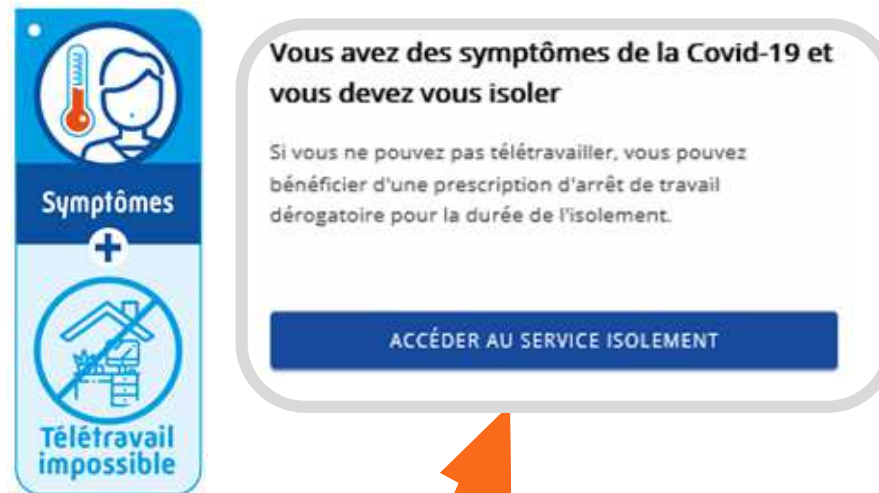
ISOLER PLUS VITE

« declare-ameli » est sécurisé et intégré dans le parcours de soins
Si le télétravail est impossible, alors le patient symptomatique s'isole sur declare-ameli




S'ISOLER EN LIGNE

Le service pour les « patients symptomatiques »



Une nouvelle prise en charge financière « dérogatoire »:

 IJSS maladie sans carence, dès le premier jour d'isolement avec base de calcul de droit commun, comme les cas contacts.

 Maintien / complément de salaire à charge de l'employeur.



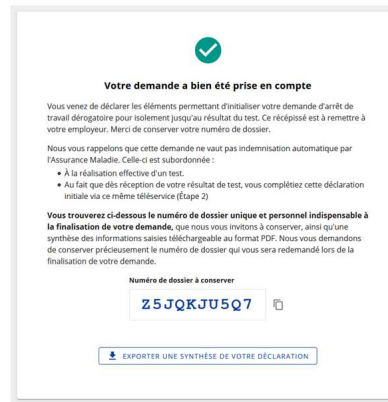
L'ISOLEMENT DU PATIENT SYMPTOMATIQUE

Le justificatif d'absence RH : le récépissé à la 1^{ère} connexion

À la 1^{ère} connexion, le salarié obtient un code confidentiel et un récépissé.

Le salarié remet à son employeur le récépissé de demande d'isolement.

Etape 2 obligatoire pour déclencher une prise en charge



Demande d'arrêt de travail pour isolement

Vous trouverez ci-dessous une synthèse de votre déclaration réalisée sur le « Service Isolement » de declare.ameli.fr le xx/xx/xxxx à hh:mm.

Ce document peut être fourni à votre employeur comme justificatif de votre début d'isolement dans l'attente de la réalisation d'un test et de l'obtention du résultat.

Nous vous rappelons que cette demande ne vaut pas indemnisation automatique par l'Assurance Maladie. Celle-ci est subordonnée :

- à la réalisation effective d'un test,
- au fait que dès réception de votre résultat de test, vous complétiez cette déclaration initiale via ce même télé-service (Etape 2 du « Service Isolement » de declare.ameli.fr).





PRISE EN CHARGE IJSS / MAINTIEN DE SALAIRE

Le paiement aura lieu sous conditions et après contrôles

- Finalisation de la demande avec son code personnel reçu à la première connexion
- Renseignement des informations sur le test effectué
- Contrôle systématique de l'Assurance Maladie

Numéro de dossier à conserver
5 JQKJU5Q

EXPORTER UNE SYNTHÈSE DE VOTRE DÉCLARATION

Service de déclaration en ligne des arrêts de travail

La demande d'arrêt de travail pour isolement couvre la période de la date de déclaration sur ce site à la date de résultat du test et se déroule en **deux étapes** :

- **Étape 1 : l'initialisation de votre demande** doit se faire dès le premier jour de votre isolement. À cette étape de déclaration initiale, vous serez fournis :
 - un récépissé de votre demande d'isolement téléchargeable au format PDF pouvant être fourni comme justificatif à votre employeur ou organisme de formation
 - un **numéro de dossier unique et personnel qui vous sera redemandé lors de la finalisation de votre demande. Nous vous recommandons donc de le noter et de le conserver précieusement.**
- **Étape 2 : la finalisation de votre demande** doit obligatoirement se faire le jour de réception du résultat de votre test. **Le numéro de dossier fourni à l'étape 1 est indispensable pour réaliser cette étape.** Lors de la confirmation de votre demande votre attestation d'isolement à remettre à votre employeur sera disponible en téléchargement au format PDF.

1. INITIALISER MA DEMANDE 2. FINALISER MA DEMANDE



Finalisation de ma demande

| | | |
|--|---------------------------------|----------------------------|
| Nom | Prénom | Numéro de Sécurité sociale |
| Date de début d'isolement: 11/01/2021 | Type de profil Salarié privé | Date de naissance |

Vous devez renseigner la date de résultat de test ainsi que les informations du professionnel de santé, de la pharmacie ou du laboratoire ayant réalisé votre test.

Date du résultat

Nom Prénom ou Raison sociale

Numéro d'identification

n°AM, RPPS, ADELI ou FINSS

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de ma déclaration conformément aux [Conditions Générales d'Utilisation du téléservice.](#)

VALIDER MA DEMANDE

Test covid sous 2 jours

declare.ameji.fr
2^e connexion

Réception du résultat

COMMENT ÇA MARCHE ?

L'isolement immédiat du salarié symptomatique



ATTESTATION D'ISOLEMENT EN 2 TEMPS




Le test est obligatoire – patient symptomatique - résultat négatif



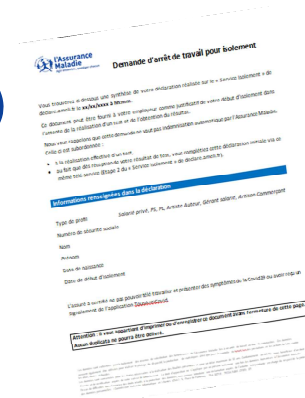
Votre demande a bien été prise en compte

Vous venez de déclarer les éléments permettant de finaliser votre demande d'arrêt de travail dérogatoire pour isolement couvrant la période de la date de déclaration à la date de résultat du test.

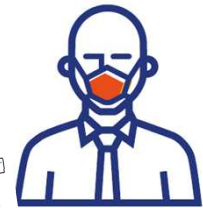
 EXPORTER UNE SYNTHÈSE DE VOTRE DÉCLARATION

Votre attestation d'isolement est disponible au format PDF en cliquant sur « Exporter une synthèse de ma demande ». Vous pouvez dès à présent la transmettre à votre employeur.

1



2



1 La 1^{ère} connexion permet de demander une attestation d'isolement et 1 code. Votre salarié récupère immédiatement son récépissé, **simple justificatif d'absence**.

2 La 2^{nde} connexion obligatoire avec code personnel de télécharger **l'attestation d'isolement**

- si le test est négatif
- du jour de l'isolement au jour du résultat

 **L'attestation d'isolement est disponible immédiatement.**



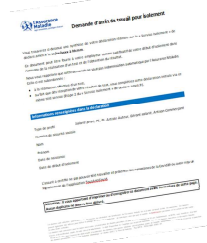
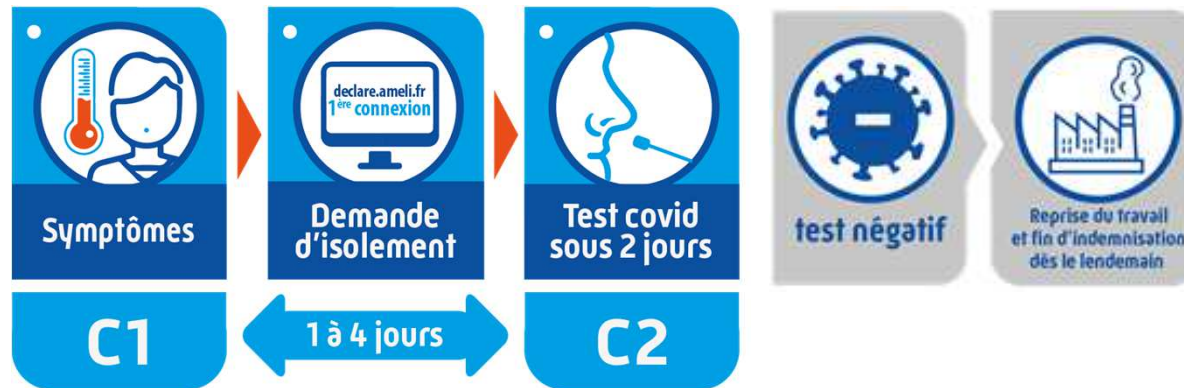
L'ISOLEMENT DU PATIENT SYMPTOMATIQUE

Durée de l'attestation d'isolement



Si le test est négatif, la date du résultat correspond à la date de fin de l'isolement.

L'attestation d'isolement est générée automatiquement et téléchargeable une fois.



ATTESTATION D'ISOLEMENT EN 3 TEMPS

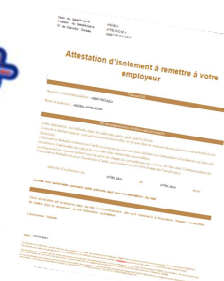
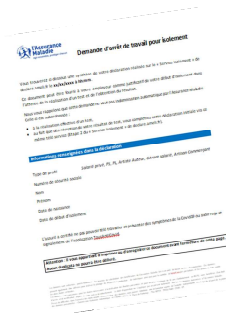


Le test est obligatoire – patient symptomatique - testé positif

Vous avez des symptômes de la Covid-19 et vous devez vous isoler

Si vous ne pouvez pas télétravailler, vous pouvez bénéficier d'une prescription d'arrêt de travail dérogatoire pour la durée de l'isolement.

[ACCÉDER AU SERVICE ISOLEMENT](#)



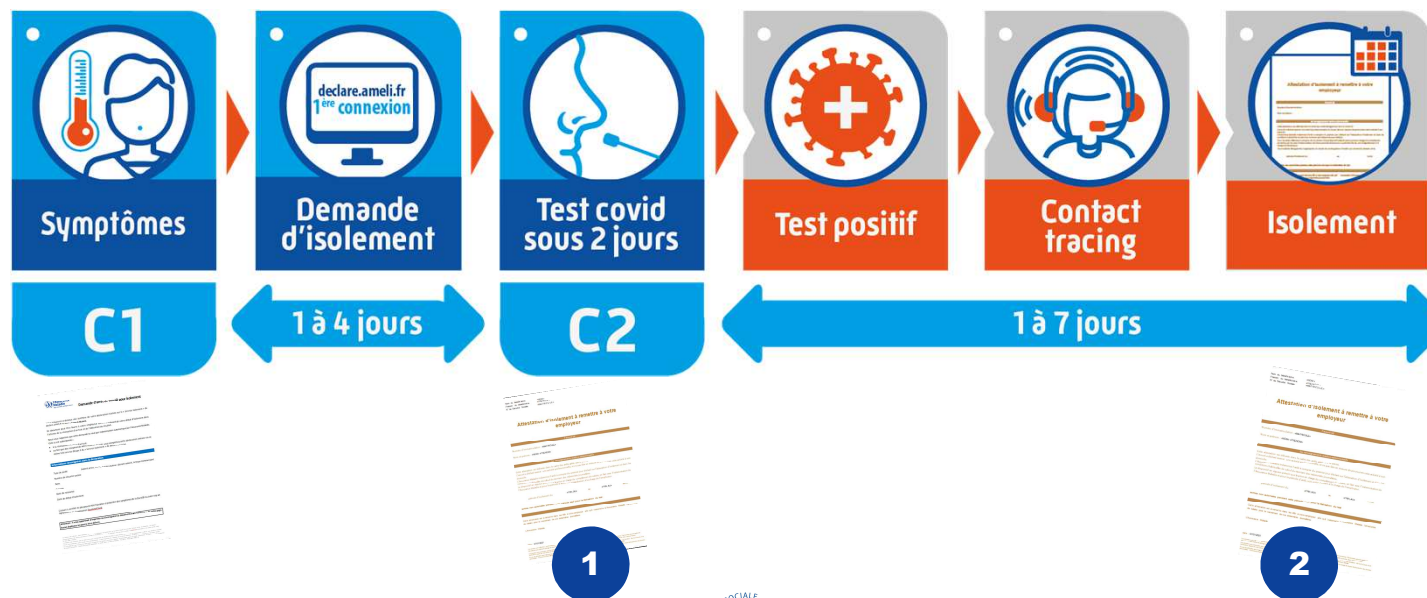
- 1** 1^{ère} connexion : un code perso + un récépissé le temps du test (1-4 jours).
- 2** 2^{nde} connexion : code, date test etc une attestation d'isolement est générée et téléchargeable.
- 3** Isolement prolongé : une nouvelle attestation d'isolement est à recevoir par le contact tracing.



L'ISOLEMENT DU PATIENT SYMPTOMATIQUE

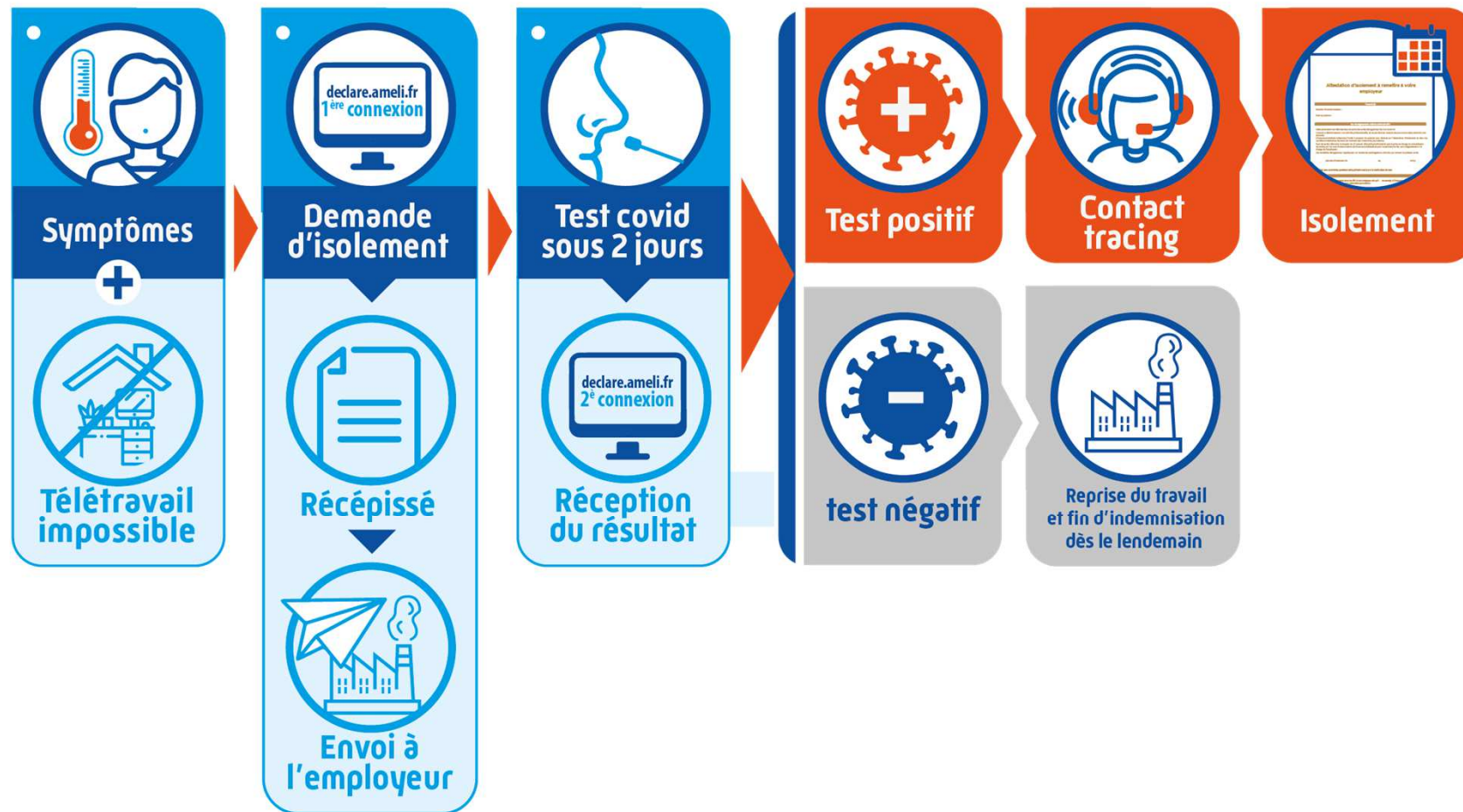
Attestation d'isolement : la 2nde connexion

- 1 Si le résultat est positif, le salarié récupère sa première attestation d'isolement. L'isolement sera prolongé jusqu'à 7 jours supplémentaires par le contact tracing.
- 2 Après un contrôle strict, l'attestation d'isolement sera envoyée dans les meilleurs délais. Le dossier est suivi par la cellule « contact tracing ».



EN RÉSUMÉ

Isolement et indemnisation des salariés symptomatiques





DÉCLARATION

DSN

SOCIALE
NOMINATIVE

LA PRISE EN CHARGE

Traitement identique pour tous !

« Plus simple, plus rapide, plus efficace »

RÉGIME UNIQUE ET SIMPLIFIÉ

Tous sont indemnisés de la même façon

Régime simplifié et ouverture de droit pour tous :

- Pas de carence et indemnisation dès le 1^{er} jour d'isolement
- Pas de condition d'ouverture des droits, Hors compteur 360 IJ



Quelle indemnisation ?

- IJSS de droit commun sur la base maladie
- Maintien / complément de salaire par l'employeur

Quelles formalités ?

- Signalement DSN + suivi tableau bord / attestation sur net E
- Uniquement à la réception de l'attestation d'isolement



Pour les arrêts débutant à compter du 10 Janvier 2021, le dispositif prévoit que la prise en charge du complément de salaire, en lien avec l'indemnisation de l'Assurance Maladie et pour la période d'arrêt, soit intégralement à la charge de l'employeur.

Attestation d'isolement à remettre à votre employeur

| |
|--|
| l'assuré (e) |
| Numéro d'immatriculation : «MATRICULE» |
| Nom et prénom : «NOM» «PRENOM» |
| les renseignements médico-administratifs |



Cette attestation est délivrée dans le cadre des arrêts dérogatoires liés à la Covid-19. L'assuré a déclaré exercer une activité professionnelle, et ne pas être en mesure de poursuivre cette activité à son domicile. L'Assurance Maladie indemnise l'arrêt à compter du premier jour déclaré sur l'attestation d'isolement et dans les conditions habituelles de calcul du montant des Indemnités journalières. Pour les arrêts débutant à compter du 10 Janvier 2021, le dispositif prévoit que la prise en charge du complément de salaire, en lien avec l'indemnisation de l'Assurance Maladie et pour la période d'arrêt, soit intégralement à la charge de l'employeur. Ces modalités dérogatoires s'appliquent sur toutes les prolongations d'arrêts qui suivent le présent arrêt.



PAS DE RÈGLEMENT SUR LE RÉCÉPISSÉ

Contrôle strict et test obligatoire pour l'indemnisation

Le paiement des IJ et du complément employeur est subordonné au respect des conditions :

- Test obligatoire
- 2^{ème} connexion sur le site pour finaliser la demande **l'attestation d'isolement**

Elle est envoyée après un délai qui correspond aux différents contrôles avant validation.



Demande d'arrêt de travail pour isolement

Vous trouverez ci-dessous une synthèse de votre déclaration réalisée sur le « Service Isolement » de declare.ameli.fr le **xx/xx/xxxx** à **hh:mm**.

Ce document peut être fourni à votre employeur comme justificatif de votre début d'isolement dans l'attente de la réalisation d'un test et de l'obtention du résultat.



Nous vous rappelons que cette demande ne vaut pas indemnisation automatique par l'Assurance Maladie. Celle-ci est subordonnée :

- à la réalisation effective d'un test,
- au fait que dès réception de votre résultat de test, vous complétiez cette déclaration initiale via ce même télé-service (Etape 2 du « Service Isolement » de declare.ameli.fr).





PAIEMENT SUR QUEL DOCUMENT ?

Des règles strictes pour l'indemnisation + le complément de salaire

Justificatif RH

Paieement IJSS

Justificatif = arrêt

Paieement IJSS

L'Assurance Maladie
Agg. assurance, prévoyance retraite

Demande d'arrêt de travail pour isolement

Vous trouverez ci-dessous une synthèse de votre déclaration réalisée sur le « Service Isolement » de declare.ameli.fr le xx/xx/xxxx à hh:mm.

Ce document peut être fourni à votre employeur comme justificatif de votre début d'isolement dans l'attente de la réalisation d'un test et de l'obtention du résultat.

Nous vous rappelons que cette demande ne vaut pas indemnisation automatique par l'Assurance Maladie. Celle-ci est subordonnée :

- à la réalisation effective d'un test,
- au fait de réception de votre résultat de test, vous complétez cette déclaration initiale via ce même télé-service (Etape 2 du « Service Isolement » de declare.ameli.fr).

Informations renseignées dans la déclaration

Type de profil : *Salarie privé, PS, PL, Artiste Auteur, Déclarant salarié, Artisan-Commerçant*

Numéro de sécurité sociale

Nom

Prénom

Date de naissance

Date de début d'isolement

L'assuré a certifié ne pas pouvoir télé-travailler et présenter des symptômes de la covid19 ou avoir reçu un signalement de l'application TousAntiCovid

Attention : il vous appartient d'imprimer ou d'enregistrer ce document avant fermeture de cette page. Aucun duplicata ne pourra être délivré.



Nom du bénéficiaire: «NDM»
Prénom du bénéficiaire: «PRENOM»
N° de Sécurité Sociale: «MATRICULE»

Attestation d'isolement à remettre à votre employeur

Facteur (s)

Numéro d'immatriculation : «MATRICULE»
Nom et prénom : «NDM» «PRENOM»

les renseignements médico-administratifs

Cette attestation est délivrée dans le cadre des arrêtés dérogatoires liés à la Covid-19. L'assuré a déclaré exercer une activité professionnelle, et ne pas être en mesure de poursuivre cette activité à son domicile.

L'Assurance Maladie indemnise l'arrêt à compter du premier jour déclaré sur l'attestation d'isolement et dans les conditions habituelles de calcul du montant des indemnités journalières.

Pour les arrêts intervenus à compter du 10 janvier 2021, le dispositif prévoit que la prise en charge du complément de salaire, en lien avec l'indemnisation de l'Assurance Maladie en pour la période d'arrêt, soit intégralement à la charge de l'employeur.

Ces modalités dérogatoires s'appliquent sur toutes les prolongations d'arrêts qui suivent le premier arrêt.

période d'isolement du «PRN_DU» au «PRN_AU» inclus

sortie non autorisée pendant cette période sauf pour la réalisation du test

Cette attestation est à remettre dans les 48h à votre employeur afin qu'il transmette à l'Assurance Maladie l'attestation de salaire pour la prise en charge de vos indemnités journalières.

L'Assurance Maladie

Date : 09/01/2021



EXEMPLE DE RÈGLEMENT

Patient zéro

- Indemnisation « sécu »
- Complément de salaire
- Prolongation P zéro





DÉCLARATION

DSN

SOCIALE
NOMINATIVE

LA GESTION EN PAIE

| Le signalement DSN

SIGNALEMENT DSN UNIQUE



Arrêt de travail et attestation d'isolement

Votre gestion en paie est la même que d'habitude

- 1** Je rentre l'absence dans mon logiciel de paie « *MOTIF MALADIE* »
- 2** Le signalement DSN reconstitue en CPAM une attestation de salaire « *MALADIE* »
- 3** Je fais le suivi des signalements et/ou de mes IJ



« *Gardez vos habitudes, tout se gère en DSN depuis votre logiciel !* »



RAPPEL SUR LA SUBROGATION

Le signalement indique le destinataire des IJ



En cas de subrogation, indiquez la période maximale prévue

ARRÊT DE TRAVAIL

(CODE MOTIF DÉBUT) 01 - MALADIE

DATE DU DERNIER JOUR TRAVAILÉ JJ/MM/AA X DATE DE FIN PRÉVISIONNELLE JJ/MM/AA X

DATE DE REPRISE JJ/MM/AA X

SUBROGATION

DATE DE DÉBUT X DATE DE FIN X

BANQUE



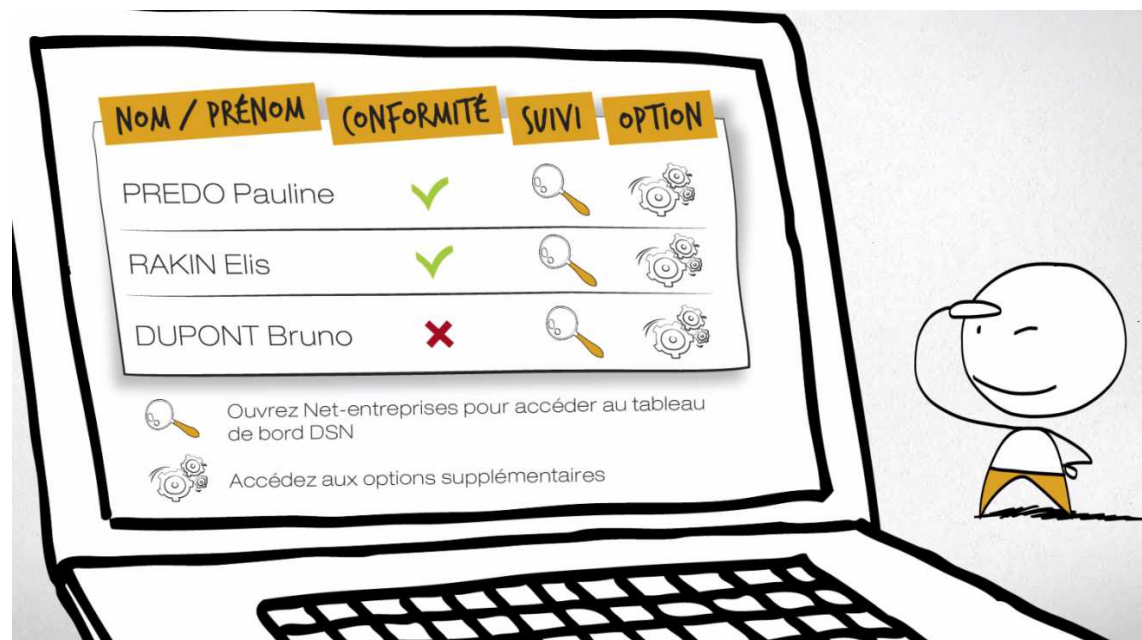
« Au-delà de cette période de subrogation, les indemnités seront versées à l'assuré »



LE TABLEAU DE BORD DSN

Sur net entreprises ou intégré à votre logiciel de paie.

Suivez vos envois : les mensuelles et les signalements.





QUESTIONS

VOUS AVEZ LA PAROLE

MERCI

***RENDEZ-VOUS BIENTÔT POUR
UN NOUVEAU FLASH ACTU !***